



RÈGLEMENT DU 12^{ÈME}
CONCOURS LITTÉRAIRE
JEUNE ALF - 2022
7 À 10 ANS & 11 À 14 ANS

ARTICLE 1

La participation est **gratuite**.
Les jeunes concernés peuvent participer à titre individuel,
Les élèves d'une classe peuvent présenter un travail collectif.

ARTICLE 2 : Différentes catégories du concours (les recueils ne sont pas acceptés)

1) POÉSIE DE 7 à 11 ans : (un seul poème inédit de 20 vers maximum par section)

1) Poésie classique régulière :

Section poésie régulière (forme et sujet au choix).

2) Poésie à forme fixe :

Section ballade - section sonnet.

3) Poésie néo-classique :

Section néo-classique (forme classique mais le jury s'attache plus au fond qu'à la règle).

4) Autres formes poétiques :

Section Vers libres

Section poésie libérée (sans respect des règles classiques : poésie libre au sens commun).

POÉSIE DE 12 à 14 ans

1) Poésie classique régulière (Forme et sujet au choix)

2) Poésie Néoclassique (Forme classique mais le jury s'attache plus au fond qu'à la règle)

3) Poésie à forme fixe :

4) Ballade - pantoum - rondeau - rondel - sonnet - terza rima - triolet - villanelle.

5) Autres formes poétiques : Vers libres ; Poésie libérée.

2) PROSE De 7 à 11 ans

Section Conte :

(un seul ouvrage inédit, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de fiction écrit au passé, relatant des faits antérieurs. imaginaires ou fantastiques.

Magie et épreuves y sont importants, Le conte se termine, souvent, bien pour « le gentil »

Section Nouvelle :

(une seule histoire inédite, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de faits vraisemblables, différente du roman par son action simple et rapide sur une période courte, avec « chute » inattendue, peu de personnages)

Section Bande dessinée

PROSE DE 12 à 14 ans
Section Conte (Voir de 7 à 11 ans)
Section Nouvelle (Voir de 7 à 11 ans)
Section Bande dessinée

Section ROMANS (un seul ouvrage de 50 pages environ, numérotées et reliées).

Note Importante : *Le jury ne tolère pas les fautes d'orthographe ni les fautes de syntaxe.*
Il est bienvenu que l'orthographe du texte présenté soit corrigée, sans modification de l'histoire elle-même, écrite par le jeune auteur.

ARTICLE 3 : Récompenses

Le premier prix de chaque section recevra un livre culturel offert par une Municipalité.

ARTICLE 4 : Formalités d'envoi des œuvres participant au concours

- En **QUATRE** exemplaires pour la **POESIE**.
- En **TROIS** exemplaires pour la **PROSE**.
- Dactylographiées sur du papier en format A4 (21 X 29,7) Caractères 11-12.
- Sans indication du nom du candidat ou de la classe. Indiquer le code choisi sur chaque exemplaire.
 - L'anonymat est total et notamment aucun signe distinctif n'accompagne les textes.
 - Chaque exemplaire des œuvres porte, en haut à droite :
 1. Age du candidat.
 2. La section dans laquelle l'œuvre concourt.
 3. Un seul mot servant de Code.
 4. Sur une seule feuille de papier indépendante sont inscrits :
 - **NOM en MAJUSCULES**, Prénom et âge du participant, Code, en cas de participation à titre individuel, nom du parent responsable.
 - Désignation de la classe en cas de travail collectif, nom du professeur responsable.
 - Adresse complète avec code postal ou le nom du Pays.
 - Numéro Téléphone Fixe, Mobile et Email.
 - La récapitulation, par section, des titres des ouvrages présentés.

L'accusé de réception du dossier et les résultats du concours se feront par l'Email indiqué.
Sinon, joindre deux enveloppes timbrées à 20 gr avec vos nom et adresse pour l'accusé de réception et les résultats.

Envoi par pli non recommandé à :

Secrétariat du concours international littéraire « ARTS ET LETTRES DE FRANCE - Jeune ALF »
Chez **Elisabeth NEVEU - 13 rue des Marronniers - 33200 BORDEAUX.**

ARTICLE 5 : Date d'envoi des œuvres :
du 1^{er} Janvier 2022 au 28 Février 2022, date de clôture.

ARTICLE 6 : Résultats du concours :

Les décisions du Jury sont sans appel. Les écrits ne sont pas restitués. Ils sont détruits après proclamation du Palmarès.
Tous les lauréats seront informés de leur résultat fin AVRIL - Début mai 2022.

La remise solennelle des récompenses aura lieu le SAMEDI 4 Juin 2022 à BORDEAUX (33)
à l'occasion des journées Internationales « ARTS et LETTRES de FRANCE ».

En cas d'absence à la remise des prix, les diplômes et le Palmarès seront envoyés
dans le courant du mois de JUIN 2022 contre l'envoi de 4 timbres à 0,20gr.

Les **livres** pourront être envoyés sur demande, après la remise officielle, aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Frais d'envoi (10 € en France) à charge et avancés par le récipiendaire.

ARTICLE 7 : Autres renseignements :

POÉSIE : Flore Bruic-Depès - Tél : 06 08 64 66 48 - Email : florebruicdepes@artsetlettresdefrance.fr
PROSE : Josette Discazeaux - Tél 06 77 14 30 38 - Email : josette.discazeaux@dbmail.com